Nations Unies A/72/668

Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 135 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

I. Introduction

1. À sa 2e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Commission a examiné la question à ses 3e, 7e, 28e et 29e séances, les 6 et 23 octobre et 20 et 23 décembre 2017. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants[1].

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

a) Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/72/167) ;

Plan-cadre d'équipement

b) Quinzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/72/294 et A/72/294/Corr.1) ;

c) Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année se terminant le 31 décembre 2016 [A/72/5 (vol. V)] ;

d) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (A/72/355) ;

[1] A/C.5/72/SR.3, A/C.5/72/SR.7, A/C.5/72/SR.28 et A/C.5/72/SR.29.

Merci de recycler

e) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/536) ;

f) Quatorzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/71/309) ;

g) Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 [A/71/5 (vol. V)] ;

h) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2015 (A/71/331) ;

i) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/541) ;

Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

j) Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/606) ;

k) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/647).

II. Examen de projets de résolution et de décision

A. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

4. La Commission a examiné cette question à sa 3e séance, le 6 octobre. À cette séance, le Président a présenté oralement un projet de décision intitulé « Bureau des Nations Unies pour les partenariats ».

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 9).

B. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

6. À sa 29e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 » (A/C.5/72/L.11 et A/C.5/72/L.11/Corr.1), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de l'Indonésie.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 8).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

A
Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale

1. *Prend acte* du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017[1] et souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport correspondant[2] ;

2. *Décide* ce qui suit pour l'exercice biennal 2016-2017 :

a) Le crédit de 5 620 221 600 dollars des États-Unis qu'elle a ouvert par ses résolutions 71/272 A du 23 décembre 2016, 71/273 A du 23 décembre 2016 et 71/272 B du 6 avril 2017 est majoré de 62 557 400 dollars, ce qui porte son montant définitif à 5 682 779 000 dollars, répartis comme suit :

Chapitre		*Montant approuvé dans les résolutions 71/272 A, 71/273 A et 71/272 B*	*Augmentation/ (diminution)*	*Montant définitif des crédits*
		(dollars É.-U.)		
	Titre premier. *Politiques, direction et coordination d'ensemble*			
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	117 372 900	492 900	117 865 800
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	631 101 500	4 262 900	635 364 400
	Total partiel	**748 474 400**	**4 755 800**	**753 230 200**
	Titre II. *Affaires politiques*			
3.	Affaires politiques	1 346 045 300	(14 079 900)	1 331 965 400
4.	Désarmement	24 868 900	(94 700)	24 774 200
5.	Opérations de maintien de la paix	109 648 400	3 001 700	112 650 100
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	7 222 600	339 200	7 561 800
	Total partiel	**1 487 785 200**	**(10 833 700)**	**1 476 951 500**
	Titre III. *Justice internationale et droit international*			
7.	Cour internationale de Justice	45 814 700	1 333 300	47 148 000

[1] A/72/606.
[2] A/72/647.

Chapitre		*Montant approuvé dans les résolutions 71/272 A, 71/273 A et 71/272 B*	*Augmentation/ (diminution)*	*Montant définitif des crédits*
		(dollars É.-U.)		
8.	Affaires juridiques	61 539 600	15 144 500	76 684 100
	Total partiel	**107 354 300**	**16 477 800**	**123 832 100**
	Titre IV. *Coopération internationale pour le développement*			
9.	Affaires économiques et sociales	162 147 600	(1 615 400)	160 532 200
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	10 763 000	(13 400)	10 749 600
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 605 800	(605 900)	15 999 900
12.	Commerce et développement	138 422 200	686 500	139 108 700
13.	Centre du commerce international	37 091 800	(512 100)	36 579 700
14.	Environnement	37 097 300	5 540 500	42 637 800
15.	Établissements humains	22 074 400	(129 100)	21 945 300
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	37 232 300	3 807 300	41 039 600
17.	ONU-Femmes	15 089 700	818 400	15 908 100
	Total partiel	**476 524 100**	**7 976 800**	**484 500 900**
	Titre V. *Coopération régionale pour le développement*			
18.	Développement économique et social en Afrique	153 449 100	(5 703 500)	147 745 600
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	95 411 400	1 884 600	97 296 000
20.	Développement économique en Europe	65 938 500	3 804 600	69 743 100
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	106 931 000	3 579 000	110 510 000
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	70 088 300	3 738 400	73 826 700
23.	Programme ordinaire de coopération technique	59 432 000	(736 300)	58 695 700
	Total partiel	**551 250 300**	**6 566 800**	**557 817 100**
	Titre VI. *Droits de l'homme et affaires humanitaires*			
24.	Droits de l'homme	212 034 300	504 800	212 539 100
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	85 362 600	(983 200)	84 379 400
26.	Réfugiés de Palestine	55 137 300	198 500	55 335 800
27.	Aide humanitaire	36 946 100	321 600	37 267 700
	Total partiel	**389 480 300**	**41 700**	**389 522 000**

Chapitre		*Montant approuvé dans les résolutions 71/272 A, 71/273 A et 71/272 B*	*Augmentation/ (diminution)*	*Montant définitif des crédits*
		(dollars É.-U.)		
	Part VII. *Information*			
28.	Information	187 570 100	1 710 600	189 280 700
	Total partiel	**187 570 100**	**1 710 600**	**189 280 700**
	Part VIII. *Services communs d'appui*			
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	22 710 900	1 227 100	23 938 000
29B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	34 706 100	334 100	35 040 200
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	70 288 300	207 300	70 495 600
29D.	Bureau des services centraux d'appui	166 996 300	7 376 200	174 372 500
29E.	Bureau de l'informatique et des communications	97 771 000	1 448 600	99 219 600
29F.	Administration (Genève)	139 377 900	6 399 700	145 777 600
29G.	Administration (Vienne)	34 030 800	735 200	34 766 000
29H.	Administration (Nairobi)	29 405 700	309 200	29 714 900
	Total partiel	**595 287 000**	**18 037 400**	**613 324 400**
	Titre IX. *Contrôle interne*			
30.	Contrôle interne	40 148 400	546 000	40 694 400
	Total partiel	**40 148 400**	**546 000**	**40 694 400**
	Titre X. *Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales*			
31.	Activités administratives financées en commun	11 503 600	729 000	12 232 600
32.	Dépenses spéciales	153 244 800	(4 291 500)	148 953 300
	Total partiel	**164 748 400**	**(3 562 500)**	**161 185 900**
	Titre XI. *Dépenses d'équipement*			
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	109 309 000	(153 900)	109 155 100
	Total partiel	**109 309 000**	**(153 900)**	**109 155 100**
	Titre XII. *Sûreté et sécurité*			
34.	Sûreté et sécurité	238 283 400	13 085 800	251 369 200
	Total partiel	**238 283 400**	**13 085 800**	**251 369 200**
	Titre XIII. *Compte pour le développement*			
35.	Compte pour le développement	28 398 800	–	28 398 800
	Total partiel	**28 398 800**	**–**	**28 398 800**

Chapitre		Montant approuvé dans les résolutions 71/272 A, 71/273 A et 71/272 B	Augmentation/ (diminution)	Montant définitif des crédits
		(dollars É.-U.)		
	Titre XIV. *Contributions du personnel*			
36.	Contributions du personnel	495 607 900	7 908 800	503 516 700
	Total partiel	**495 607 900**	**7 908 800**	**503 516 700**
	Total	**5 620 221 600**	**62 557 400**	**5 682 779 000**

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif ;

c) Outre les crédits ouverts au paragraphe 2 a) ci-dessus, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2016-2017, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B
Montant estimatif final des recettes de l'exercice biennal 2016-2017

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit en ce qui concerne l'exercice biennal 2016-2017 :

a) Le montant de 539 179 100 dollars des États-Unis qu'elle a approuvé à titre estimatif pour les recettes dans ses résolutions 71/273 B du 23 décembre 2016 et 71/272 B du 6 avril 2017 est majoré de 14 496 500 dollars, répartis comme suit :

Chapitre des recettes		Montant estimatif approuvé	Augmentation/ (diminution)	Montant estimatif révisé
		(dollars É.-U.)		
1.	Recettes provenant des contributions du personnel	500 007 900	7 467 200	507 475 100
2.	Recettes générales	41 642 300	4 856 100	46 498 400
3.	Services destinés au public	(2 471 100)	2 173 200	(297 900)
	Total	**539 179 100**	**14 496 500**	**553 675 600**

b) Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

9. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats[3].

[3] A/72/167.